

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD133

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AA

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« par le décret de création, conformément »,

les mots :

« dans les conditions prévues »

et substituer à la seconde occurrence du mot :

« aux »,

les mots :

« après les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.